

Le LIEN

Décembre 2011

SOMMAIRE

- Drôle de dialogue social !
- Rassemblement le 13/12
- Mobilisation en janvier
- Amendement Lamassoure
- Bonnes fêtes de fin d'année



**IL FAUT QUE JE TE RACONTE
CE QUI M'EST
ARRIVÉ !**

Monsieur LAFON distribue des miettes aux agents

(et envoie Messieurs ODRU et GALICE pour l'annoncer aux organisations syndicales... par voie de conférence téléphonique !!!)



Petit rappel des événements antérieurs

Par lettre du 6 octobre 2011 adressée à M. LAFON, la CGT Finances Publiques 64 a invité le Directeur à transcrire par des actes sa volonté sans cesse réaffirmée de remercier les agents du département pour leur professionnalisme et leur conscience professionnelle.

Il était souligné :

- que le directeur de la DRFiP 75, M. CONRIÉ venait d'accorder une journée d'autorisation d'absence à tous les agents de la DRFiP afin de les remercier des efforts consentis dans cette période de restructurations incessantes

- et que les agents des Pyrénées-Atlantiques n'avaient pas moins de mérite que ceux de Paris.

M. LAFON, bien qu'ayant pris en compte nos arguments et souhaitant - disait-il - remercier les agents du 64, nous avait toutefois indiqué qu'il devait réfléchir au moyen adéquat pour le faire.

Que s'est-il passé depuis ?

Les organisations syndicales ont été contactées par mail, fin novembre, par M. ODRU.

Il leur était demandé d'appeler un certain numéro de téléphone à une certaine heure pour une conférence téléphonique.

Et c'est ainsi que nous avons appris que M.LAFON avait délégué à MM. ODRU et GALICE la tâche de nous annoncer que la Direction Générale ne leur aurait pas donné l'autorisation d'accorder une journée aux agents.

Toutefois, M. LAFON voulait bien faire un geste, à savoir permettre aux agents de partir une heure plus tôt les veilles de fêtes 2011 (mais ATTENTION, qu'il soit bien entendu qu'aucune heure ne sera réintégrée... et que cette largesse est sous réserve des nécessités de service !)

FANTASTIQUE !

Nous voyons déjà les yeux des agents pétiller de joie !!!

Sans parler de la méthode !

Peut être que les suppressions d'emplois pour 2012 et leur répartition dans les services seront prochainement annoncées par SMS !

Enfin, ne soyons pas négatifs !

Le plus beau geste envers les agents, n'est-ce pas d'avoir l'honneur et l'avantage de serrer la main de M. LAFON lors de ses tournées de service ?

A vous d'apprécier...





PAS DE TRÊVE DE NOËL !

- journée de carence pour les arrêts maladie
- plan d'austérité
- suppression d'emplois
- politique immobilière de l'Etat
- ...

REAGISSONS !

La politique du Gouvernement est condamnable, privilégiant encore et toujours les marchés financiers, les actionnaires et la spéculation et faisant payer la dette aux salariés.

Or, la France et le Monde sont de plus en plus riches.

La dette existe, mais elle est née de la politique favorable aux riches et du partage de plus en plus

inégalitaire de la richesse produite (faut-il le rappeler) par les salariés.

Si la dette a explosé, c'est que les gouvernements restent sourds aux propositions favorables à une autre répartition des richesses.

Nous sommes en désaccord avec cette politique.

Nous n'avons pas à payer leur crise.

**C'est pourquoi, les fédérations des Finances
CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC, UNSA**

appellent les agents des Finances à se mobiliser et à participer aux rassemblements interprofessionnels organisés le 13 décembre prochain sur l'ensemble du territoire pour exprimer avec force leur mécontentement avec l'ensembles des salariés.

**MARDI 13 DECEMBRE 2011
VENEZ NOMBREUX DANS LES MANIFESTATIONS
à partir de 11h30**

BAYONNE, place Sainte Ursule

PAU, place de Verdun

ORTHEZ, place de la Mairie

MAIS CE N'EST QU'UN PREMIER PAS !

NOUS DEVONS AUSSI AGIR POUR LA DGFIP.

**C'EST POURQUOI LA CGT FINANCES PUBLIQUES APPELLE A UNE ACTION
FORTE EN JANVIER DANS L'UNITE LA PLUS LARGE POSSIBLE.**

En effet, l'actualité au sein de la DGFIP est largement impactée par la politique du Gouvernement.

Et ce que nous avons connu n'est qu'un premier pas.

Notamment, le dernier rapport de la Cour des Comptes relatif à la DGFIP d'octobre 2011 est édifiant.

Ce rapport ouvre la voie à une remise en cause profonde de la nature et du périmètre des

missions, de la configuration du réseau, des outils et des méthodes de travail, de la gestion des ressources humaines.

Pour la Cour, « la création de la DGFIP a consisté en un rassemblement administratif de deux entités préexistantes à périmètre global inchangé ».

La répartition des moyens, principalement humains, et notamment les sureffectifs doivent faire l'objet d'une analyse explicite.

« La conception de la réforme a été dominée par des considérations de faisabilité de l'opération dans un laps de temps fixé et de cohérence structurelle »... « Le pari retenu, en prenant systématiquement pour base l'existant, a eu pour conséquence de figer certaines situations et de maintenir en l'état, au moins à court terme, le maillage territorial et l'implantation immobilière ».

« Les agents ont été traités plus favorablement que des fonctionnaires concernés par d'autres réformes de grande ampleur »

« La fusion ne constitue pas une réforme complète et achevée ».

On le voit, pour la Cour, il faut passer à la vitesse supérieure.

La notion de service public disparaît derrière celle d'optimisation et de gains de productivité.

Et plus immédiatement, l'actualité de la DGFIP, c'est aussi pour 2012 :

- **la fusion des régimes indemnitaires FF et FGP et la question de la revalorisation des rémunérations,**
- **le dossier informatique et la question de la mutualisation des personnels,**
- **les nouvelles suppressions d'emplois.**

Sans surprise, le 4 novembre, la commission des lois a adopté la proposition du gouvernement qui pour 2012 continuera à supprimer 2 emplois sur 3.

Depuis 2002, c'est 24.591 emplois supprimés.

Autant dire que la situation est devenue intenable...

C'EST POURQUOI LA CGT FINANCES PUBLIQUES 64 APPELLERA TOUS LES AGENTS DU DEPARTEMENT, DANS L'UNITE LA PLUS LARGE POSSIBLE, A SE MOBILISER A L'OCCASION DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DE JANVIER QUI DECLINERA LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU NIVEAU LOCAL.

Pour qu'au niveau national, les organisations syndicales puissent exiger enfin des négociations autour de cette question essentielle de l'emploi, c'est au niveau local que nous devons tous agir.

La Cour des Comptes regrette que les agents DGFIP aient été « épargnés » par la réforme...

Cela s'explique en partie par la force de réaction des agents.

**ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !
ALORS, SOYEZ TOUS AU RENDEZ-VOUS EN JANVIER !**



Note : la date du CTL vous sera communiquée dès que nous la connaissons.



L'AMENDEMENT LAMASSOURE, « HORS-LA-LOI »

La France contrevient à la charte européenne des droits sociaux

A la suite de la plainte de la CGT (affaire n° 55/2009 CGT c/ Gouvernement de la France), par une décision du 23 juin 2010, rendue publique le 14 janvier 2011, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe a conclu à la violation par la France de la Charte sociale européenne révisée (CSER).

La Charte sociale européenne révisée

La Charte sociale européenne révisée est un texte du Conseil de l'Europe (Strasbourg), un traité international, signé, ratifié et publié par la France et s'intégrant donc dans l'ordre juridique interne (art. 55 de la Constitution).

La procédure

Les organisations syndicales habilitées, comme la CGT, forment des plaintes devant le Comité européen des droits sociaux, celui-ci prend une première « décision sur la recevabilité » de ces plaintes. Ensuite, en cas d'avis favorable, le Comité européen des droits sociaux adopte une seconde « décision sur le bien-fondé » de ces plaintes. Ce sont ces décisions qui ont force juridique. Le Comité européen des droits sociaux transmet ses décisions au Comité des ministres du Conseil de l'Europe qui peut adopter des résolutions pour inciter les États à se mettre en conformité (« résolutions » sans sanctions à valeur diplomatique).

Les éléments essentiels de la décision en ce qui concerne les fonctionnaires

Sur les conséquences d'une grève, le Comité constate que la législation continue d'établir une retenue sur salaire mensuel de 1/30^{ème} du salaire des fonctionnaires de l'Etat et des agents d'autres services publics nationaux pour des grèves de moins d'un jour, quelle que soit leur durée. Il a déjà estimé précédemment qu'une telle règle n'est pas conforme à l'article 6§4 de la Charte révisée, au motif qu'elle pourrait dissuader les intéressés de prendre part à une grève. Le Comité réitère par conséquent sa conclusion de non-conformité sur ce point. Il rappelle que toute retenue sur les salaires ne doit pas

excéder la proportion de leur salaire qui correspond à la durée de leur participation à la grève.

Les effets possibles de cette décision

Cet avis s'impose au Gouvernement français, sans aucune possibilité d'appel.

Le Gouvernement français doit modifier la législation interne pour la mettre en conformité avec ces décisions. Il devrait donc déposer un projet de loi en ce sens. Lors des précédentes condamnations (2004), le gouvernement français était resté inactif. Une telle attitude va devenir beaucoup plus difficile à garder. En effet, d'une part, la pression du Conseil de l'Europe s'accroît avec ces nouvelles condamnations et avec les conclusions du Comité européen des droits sociaux concernant la France pour l'année 2010.

En cas de carence persistante du Gouvernement, comme c'est fréquemment le cas en présence de condamnations européennes, d'autres acteurs peuvent intervenir.

D'ores et déjà, la CGT et plus particulièrement la CGT Finances Publiques 64 s'associent aux élus qui demandent cette mise en conformité et le rétablissement des droits des agents de la Fonction publique d'état.

Par ailleurs, la CGT Finances Publiques 64 ne s'interdit pas de saisir le juge en cas de retenue de 1/30^{ème} pour une prochaine grève de moins d'un jour.

En effet, en cas de contentieux, les tribunaux doivent en principe appliquer la Charte sociale européenne révisée et tenir compte des décisions du Comité européen des droits sociaux.

L'obtention d'une décision de justice en la matière permettrait de préciser la situation.



**L'année 2011 s'achève bientôt.
La section CGT Finances Publiques
64 vous souhaite à tous de très
bonnes fêtes de fin d'année et
sera toujours présente l'année
prochaine à vos côtés !**

